Service de Presse

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Revue de la presse arménienne du 19 juin 2019

Le candidat préféré de « Mon pas » élu au poste vacant de juge de la Cour constitutionnelle/ A la une de la presse du jour, l'élection de Vahe Grigorian au poste vacant de juge de la Cour constitutionnelle. Les journaux indiquent que cette nomination était attendue, car jusqu'ici le groupe majoritaire « Mon pas » avait bloqué l'élection de tout autre candidat présenté afin de faire élire Vahe Grigorian (cf. revue du 16 mai 2019, revue du 30 mai 2019 ; revue du 1er au 3 juin 2019). *Joghovourd* indique que la nomination de Grigorian a été soutenue par 99 législateurs et que 22 autres s'y sont opposés. Étant donné que « Mon pas » contrôle 88 sièges au sein du parlement, *Joghovourd* constate que Grigorian a également obtenu le soutien d'une douzaine de députés de l'opposition. Mais l'opposition mettait en question la légitimité de la candidature de Vahe Grigorian en avançant que la Constitution arménienne ne permet pas au Président de nommer la même personne une seconde fois comme candidat. En outre, ils ont également mis en doute l'impartialité de Grigorian, évoquant ses relations chaleureuses avec les autorités. Le quotidien note que contrairement aux audiences sur les candidats précédents, cette fois-ci les députés de « Mon pas » étaient passifs : seuls 9 députés étaient inscrits pour poser des questions au candidat alors que 19 députés l'ont fait lors des examens des candidats précédents. Les journaux rappellent que Vahe Grigorian est le représentant des victimes de l'affaire du 1er mars 2008 auprès de la CEDH. Il a également représenté Levon Ter-Petrosian et son parti du « Congrès national arménien » lors des audiences devant la Cour constitutionnelle sur leurs recours contre les résultats officiels des élections présidentielles de 2008 et des élections législatives tenues en 2012 et 2017.

Tsaroukian continue à refuser de se rendre à l'interrogatoire/ La presse indique que le chef du parti « Arménie Prospère », Gagik Tsaroukian, a déclaré qu'il ignorerait la deuxième convocation du Comité d'enquête à un interrogatoire au sujet d'un incident survenu dans la foulée des élections municipales de la ville d'Abovian (cf. revue du 13 juin 2019). Apres avoir reçu la première convocation, le député avait déclaré avoir été offensé par cette convocation parce qu'il soupçonnait les enquêteurs « d'éviter délibérément d'identifier les responsables de l'incident » (cf. revue du 14 juin 2019, revue du 15 au 17 juin 2019). D'après Tsaroukian, il n'a pas besoin de se rendre à l'interrogatoire, car, par l'intermédiaire de son avocat, il a déjà envoyé au Comité d'enquête une lettre indiquant que ses déclarations au sujet de l'incident étaient son opinion personnelle. Tsaroukian avance que selon la Constitution arménienne, les députés du Parlement ne peuvent être ni persécutés ni poursuivis pour avoir exprimé leurs points de vue. D'après le député d'« Arménie Prospère », Gevorg Petrossian, les convocations faisaient partie d'une « attaque plus large contre Tsarukian » visant à l'intimider et à le discréditer. D'après lui, les vérifications fiscales effectuées récemment auprès les entreprises appartenant à Tsaroukian feraient également partie de cette action.

Le projet de « vetting » serait présenté mi-juillet/ Selon les sources de Joghovourd, le projet de « vetting » serait présenté au parlement mi-juillet et l'instance qui effectuerait ce processus serait le

Conseil supérieur judiciaire (CSJ). D'après le quotidien, la série des démissions au sein du CSJ serait conditionnée par cela (cf. revue du 15 au 17 juin 2019).

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- ***quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;*** *Azg*- ***hebdomadaire, tirage-3000 exemplaires ;*** *Haykakan Jamanak*- ***quotidien, tirage-6500 exemplaires ;*** *Aravot*- ***quotidien, tirage-2718 exemplaires ;*** *Jamanak*- ***quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;*** *Hraparak*-***quotidien, tirage-3400 exemplaires ;*** *Joghovourd*-***quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Golos Arménii*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;*** *Novoyé Vrémia*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;*** *168 Jam*- ***hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;*** *Respoublika Arménia*- ***bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.